année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Dossier **Dossier: Bankbeziehung für Auslandschweizerinnen und Auslandschweizer**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ammann, Amando
Hulliger, Caroline
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Hulliger, Caroline; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Dossier: Bankbeziehung für Auslandschweizerinnen und Auslandschweizer, 2014 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 12.10.2024.

Inhaltsverzeichnis

centre de renseignement pour les Suisses de l'étranger dans le domaine de la fiscalité et des autres questions financières 1
Tous les suisses doivent pouvoir disposer d'un compte dans une banque d'importance systémique (Mo. 15.4029) 1
Postfinance aussi pour les Suisses de l'étranger 2
Les banques d'importance systémique doivent permettre à tous les Suisses de l'étranger de disposer d'un compte dans leur établissement 3
Les banques d'importance systémique doivent mettre à disposition des Suisses de l'étranger des informations spécifiques à leurs besoins (Mo. 18.3007) 3
Suisses de l’étranger semblent décider à porter plainte contre PostFinance 4

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
AHV	Alters- und Hinterlassenenversicherung
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
SBVg	Schweizerische Bankiervereinigung
AIA	Automatischer Informationsaustausch
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
ASO	Auslandschweizer-Organisation
ASR	Auslandschweizerrat

DFF	Département fédéral des finances
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
ASB	Association suisse des banquiers
EAR	Echange automatique de renseignements
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
OSE	Organisation des Suisses de l'étranger
CSE	Conseil des Suisses de l'étranger

centre de renseignement pour les Suisses de l'étranger dans le domaine de la fiscalité et des autres questions financières

Auslandschweizer

POSTULAT
DATUM: 08.12.2014
CAROLINE HULLIGER

Au mois de septembre, le Conseiller aux Etats Graber (pdc, LU) a déposé un postulat chargeant le Conseil fédéral d'analyser la possibilité de créer un **centre de renseignement pour les Suisses de l'étranger** qui fournirait une première information sur ce qu'est un comportement conforme aux règles applicables dans l'État hôte **dans le domaine de la fiscalité et des autres questions financières**. Cette mesure représenterait un soutien nécessaire pour les Suisses de l'étranger étant donné que les domaines de la finance et de la fiscalité sont devenus très complexes dans les divers États hôtes. En plus de cela, il s'avère de plus en plus difficile d'ouvrir un compte auprès d'une banque suisse lorsqu'on vit à l'étranger. Le postulat demande que la loi sur la poste et les dispositions d'exécution inscrites dans l'ordonnance sur la poste soient modifiées afin que la PostFinance SA offre également aux Suisse de l'étranger la possibilité d'ouvrir et de gérer un compte pour le trafic de paiements.
Le Conseil fédéral a proposé d'accepter ce postulat dans son message du 19 novembre, le Conseil des Etats a adopté la proposition lors de la session d'hiver. Dans son discours, le postulant a souligné que ces mesures seraient pour la Confédération une manière de contribuer à renforcer les liens avec les Suisses de l'étranger, comme cela est inscrit dans l'article 40 de la Constitution. [1]

BERICHT
DATUM: 08.06.2017
AMANDO AMMANN

Im April 2014 veröffentlichte der Bundesrat einen **Bericht in Erfüllung des Postulats Graber**, welches Massnahmen zur Vereinfachung von Steuer- und Finanzfragen für Auslandschweizer prüfen liess. In diesem erwähnte er die in den vergangenen Jahren gewachsene Komplexität des internationalen Steuer- und Finanzbereichs und die damit einhergehende Regulierungsdichte. Auslandschweizer sähen sich insbesondere seit der Einführung des AIA vor neue Herausforderungen gestellt. Jedoch seien die bestehenden Organisationsstrukturen und die Kooperation der Fachdienste (EDA, EFD) einer zentralen Anlaufstelle, die ausschliesslich für Steuer- und Finanzfragen zuständig wäre, vorzuziehen.
Des Weiteren sah der Bundesrat keine Notwendigkeit, die PostFinance per Gesetz dazu zu verpflichten, allen Auslandschweizerinnen und Auslandschweizern ihre Dienstleistungen anzubieten. Einerseits gäbe es bereits diverse Zahlungsverkehrsdienstleistungen durch andere Banken, andererseits biete auch die PostFinance ein freiwilliges Angebot an und befinde sich seit Einreichung des Postulats in einem gemeinsamen Dialog mit der ASO. Eine gesetzliche Verpflichtung würde den Spielraum der PostFinance erheblich einschränken und zu erhöhten Rechts- und Reputationsrisiken führen.
Da der Bundesrat das Postulat damit als erfüllt erachtete, beantragte er im Rahmen des Berichts zu den Motionen und Postulaten der gesetzgebenden Räte 2016 die Abschreibung. Dieser Aufforderung kam der Ständerat in der Sommersession 2017 nach. [2]

Tous les suisses doivent pouvoir disposer d'un compte dans une banque d'importance systémique (Mo. 15.4029)

Banken

MOTION
DATUM: 04.05.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

La crise économique et financière de 2008 a braqué les projecteurs sur les institutions financières d'importance systémique. Plus connu sous la dénomination anglaise de too-big-to-fail (TBTF), certains établissements, notamment bancaires, profiteraient de la garantie implicite d'une intervention de l'État en cas de difficulté financière. Ainsi, depuis plusieurs années, le débat politique et sociétal pointe du doigt l'incitation à prendre des risques induite par cette garantie étatique. Dès lors, une législation sur les too-big-to-fail a été envisagée afin de supprimer cette «assurance» informelle. Dans le cadre de cette réglementation, Roland Rino Büchel (svp/udc, SG) estime que **les banques d'importance systémique devraient permettre aux suisses de l'étranger**

d'ouvrir ou de maintenir **un compte bancaire** aux conditions usuelles du marché. D'après lui, à l'heure actuelle, ces institutions financières refusent certains clients suisses ou augmentent les charges de certains comptes bancaires. Cela empêche par conséquent de plus en plus de Suisses, vivant hors des frontières helvétiques, de détenir un compte bancaire en Suisse. Or, un tel compte est indispensable pour contracter une assurance-maladie, cotiser à l'AVS ou encore pour la gestion d'un bien immobilier. Le motionnaire précise qu'étant donné la garantie implicite de l'État pour ces banques d'importance systémique, garantir un compte bancaire pour tous les Suisses s'impose comme une contrepartie logique.
Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Il a avancé plusieurs arguments. Premièrement, il a démontré que la hausse des charges, liées à la tenue d'un compte bancaire en Suisse, est principalement causée par les modifications de réglementations dans de nombreux pays pour répondre à la récente crise financière. Par conséquent, les banques suisses sont contraintes de reporter cette hausse sur le client. Deuxièmement, il a précisé que les banques suisses prenaient des risques juridiques et de réputation qui devaient être compensés financièrement. Troisièmement, il a rappelé qu'une telle réglementation serait une intrusion dans la liberté économique des banques. Finalement, il a mentionné un postulat (14.3752) de Konrad Graber (cvp/pdc, LU), accepté en 2015, qui examine la possibilité de forcer Postfinance SA à fournir un service de trafic de paiements pour les Suisses de l'étranger. Le Conseil national a suivi, de justesse, la volonté des sept sages. Il a rejeté la motion par 82 voix contre 79 et 29 abstentions. Les voix de l'UDC et d'une frange du Parti socialiste n'ont pas suffi pour faire pencher la balance dans le camp du oui. Au final, l'abstention a joué un rôle prépondérant. Dans la majorité des partis politiques, de nombreuses voix ont préféré s'abstenir. Seul le Parti libéral-radical a voté en bloc contre cette motion. [3]

Postfinance aussi pour les Suisses de l'étranger

Banken

MOTION
DATUM: 11.09.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-CN) a déposé une motion pour **garantir un accès aux services bancaires Postfinance pour les Suisses de l'étranger**. Il s'aligne ainsi sur les recommandations du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE). Cette modification des bases légales de Postfinance permettrait, selon la CPE-CN, de réduire les entraves à la mobilité internationale. En effet, les Suisses de l'étranger sont souvent contraints de maintenir une relation bancaire en Suisse afin, par exemple, de contracter une assurance-maladie ou encore de gérer des biens immobiliers. Ainsi, étant donné que la Confédération se positionne comme l'actionnaire majoritaire de La Poste Suisse SA, la commission estime que Postfinance devrait garantir, en contrepartie, une prestation bancaire, avec des conditions adéquates, aux citoyens de l'étranger. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Il considère que l'objet porte atteinte, non seulement à la liberté économique des banques, mais aussi à l'équité concurrentielle. De plus, il estime qu'une telle démarche réduit la crédibilité des banques helvétiques et renforce les risques. Au final, le Conseil national s'est rangé massivement derrière sa commission. Il a adopté la motion par 178 oui contre 4 non et 7 abstentions. [4]

MOTION
DATUM: 13.06.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

A l'opposé de sa chambre sœur, le Conseil des États a nettement rejeté la motion de la CPE-CN, pour une garantie d'accès à une relation bancaire pour les Suisses de l'étranger, par 30 voix contre 9 et 4 absentions. La commission de politique extérieure du Conseil national avait déposé une motion **pour que la Postfinance garantisse un accès à une relation bancaire pour les Suisses de l'étranger**. La chambre s'oppose ainsi à la volonté de la majorité de sa commission de politique extérieure (CPE-CE) qui recommandait l'adoption de l'objet. Les arguments qui pointaient du doigt l'entrave à la liberté économique et l'atteinte à l'équité concurrentielle bancaire ont fait mouche. Ainsi, si la chambre a considéré qu'il existait une inégalité pour les Suisses de l'étranger qui souhaitaient ou devaient maintenir une relation bancaire en Suisse, elle a estimé que la solution avancée n'était pas optimale. [5]

Les banques d'importance systémique doivent permettre à tous les Suisses de l'étranger de disposer d'un compte dans leur établissement

Banken

MOTION
DATUM: 19.09.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Filippo Lombardi (pdc, TI) estime que la révision de la loi sur les banques dessine une garantie implicite de l'Etat en cas de faillite d'une banque d'importance systémique. Par conséquent, il considère logique de demander une contrepartie à cette assurance étatique. Il souhaite donc, par l'intermédiaire d'une motion, introduire dans la réglementation "too big too fail" **une garantie pour que tous les Suisses de l'étranger puissent disposer d'un compte bancaire dans une banque helvétique d'importance systémique**. Le sénateur Lombardi explique qu'il est important de lever les entraves à la mobilité internationale. En effet, la hausse des frais de gestion pour ces comptes ou l'impossibilité d'obtenir une telle relation bancaire s'apparentent à des freins. Un compte bancaire en Suisse est indispensable pour les Suisses de l'étranger pour, par exemple, la cotisation AVS, la contraction d'une assurance-maladie ou encore pour la gestion d'un bien immobilier. Le Conseil fédéral a exprimé son désaccord avec cette motion. Tout d'abord, il rappelle qu'une motion identique 15.4029 a déjà été rejetée par le Parlement. Ensuite, il souligne la hausse des risques et les répercussions sur la réputation des banques helvétiques qui seraient induites. Ainsi, cette réglementation irait à l'encontre de la volonté de la législation "too big too fail". De plus, il met en avant les problèmes d'équité concurrentielle vis-à-vis des autres banques. Puis, il précise que la hausse des charges est principalement provoquée par une hausse des réglementations dans les législations étrangères depuis la crise financière de 2008. Face à tous ces arguments, la chambre des cantons a décidé d'adopter la motion par 23 voix contre 14 et 6 abstentions. Le Conseil national se prononcera prochainement sur le sujet. [6]

MOTION
DATUM: 28.02.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Filippo Lombardi (pdc, TI) demande au Conseil fédéral de **garantir que tous les Suisses de l'étranger puissent disposer d'un compte bancaire dans une banque helvétique d'importance systémique**. En effet, il estime qu'un tel accès doit être garanti en contrepartie de la garantie implicite offerte par l'Etat aux banques d'importance systémique. Si la chambre des cantons a adopté la motion, la chambre du peuple a rejeté l'objet par 132 voix contre 48 et 4 abstentions. Elle a donc suivi les recommandations de sa Commission de politique extérieure (CPE-CN) qui proposait de rejeter la motion par 11 voix contre 9. Lors du débat en chambre, les parlementaires ont estimé que l'argument de la garantie implicite n'était plus valable. Plus précisément, la loi sur les banques de 2012 supprime cette garantie implicite. Ainsi, aucune contrepartie ne devrait être exigée. De plus, l'argument de la liberté économique a été utilisé. Au final, la discussion s'est aussi orientée sur les Suisses de l'étranger et leur importance. Les voix de l'UDC, du PLR, du PBD, des Vert'libéraux et de la majorité du PDC ont fait pencher la balance. [7]

Les banques d'importance systémique doivent mettre à disposition des Suisses de l'étranger des informations spécifiques à leurs besoins (Mo. 18.3007)

Banken

MOTION
DATUM: 05.06.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Depuis la crise financière de 2008 et la refonte du secteur bancaire, il est de plus en plus difficile pour les **Suisses de l'étranger de maintenir une relation bancaire avec un établissement helvétique**. Or, une telle relation bancaire est indispensable pour contracter une assurance-maladie, cotiser à l'AVS ou gérer un bien immobilier. La Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-CN) a donc déposé une motion afin d'améliorer l'information des Suisses de l'étranger pour maintenir une relation bancaire avec une banque d'importance systémique en Suisse. Une minorité, emmenée par des membres PLR et PDC, proposait le rejet de la motion.

De son côté, le Conseil fédéral a estimé que ce n'était pas son rôle de s'immiscer dans les relations commerciales d'entreprises privées. Il demande donc le rejet de la motion. Néanmoins, il a précisé que le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) contacterait l'Association suisse des banquiers (ASB) pour leur signaler le déficit d'information pour les Suisses de l'étranger.
Lors du vote en chambre, l'objet a été rejeté à une courte majorité, par 96 voix contre 80 et 9 abstentions. La frange droite du Parlement, emmenée par le PLR, l'UDC et le PBD, a fait pencher la balance. [8]

Suisses de l'étranger semblent décider à porter plainte contre PostFinance

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 26.01.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Banken

A la suite des échecs répétés au Parlement, les **Suisses de l'étranger semblent décidés à porter plainte contre PostFinance** pour discrimination au niveau des frais bancaires. Comme exemple, il est possible de citer un accès limité, notamment aux cartes de crédit ou aux hypothèques, et des frais supplémentaires sur la tenue d'une relation bancaire. Le Congrès des Suisses de l'étranger, qui se tiendra en août 2019 à Montreux, décidera du dépôt de la plainte pour discrimination. [9]

1) BO CE 2014, p. 1210 s
2) BBl, 2017, S. 2894; Bericht des Bundesrats vom 20.4.16
3) BO CN, 2017, pp.716 s.
4) BO CN, 2017, pp.1241 s.; Communiqué de presse CPE-CN
5) BO CE, 2018, pp.550 s.; Communiqué de presse CPE-CE; Rapport CPE-CE; AZ, TA, 14.6.18
6) BO CE, 2017, pp.665 s.
7) BO CN, 2018, pp.67 s.; Communiqué de presse CPE-CN
8) BO CN, 2018, pp.804 s.; Communiqué de presse CPE-CE; Communiqué de presse CPE-CN; TA, 11.5.18
9) LT, 26.1.19; TA, 9.2.19; BaZ, 25.3.19